

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LIMOGES ENCHERES est une Société de Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. Numéro d'agrément 2007-644. En cette qualité LIMOGES ENCHERES agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Maître CONSTANTY est un office ministériel de Commissaire-Preneur Judiciaire, nommé par le T.G.I. le 27.01.2010.

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY et l'acquéreur.

Le fait de porter une enchère implique l'acceptation des conditions de vente et notamment un règlement comptant et immédiat.

LES LOTS

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Des rapports sur l'état des lots sont habituellement disponibles sur demande.

1.1. CATALOGUE ET AUTRES DESCRIPTIONS

Le catalogue/liste est rédigé(e) de manière à faciliter la présentation des lots.

Les indications données sur l'existence d'une restauration ou d'un accident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à l'appréciation personnelle de ce dernier.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident dans le catalogue, les rapports ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

Conformément à la loi, seules les indications portées au procès-verbal engagent la responsabilité du commissaire-preneur et des experts qui l'assistent. Les indications fournies hors procès-verbal ne le sont qu'à titre indicatif.

Les estimations de prix de vente ne doivent pas être considérées comme impliquant la certitude que l'objet se vendra pour le prix ainsi estimé ou que la valeur ainsi donnée est une valeur garantie.

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités et/ou plateformes internet ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ont aucune valeur contractuelle.

1.2. TRADUCTION

La traduction de la description des biens mis en vente via interenchères.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fait foi.

ENCHERES

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

1.3. FAITES EN NOM PROPRE

1.4. ORDRES D'ACHAT & ENCHERES TELEPHONIQUES

Le commissaire-priseur offre la possibilité gracieuse d'exécuter les ordres d'achat qui lui sont confiés.

Les enchérisseurs sont invités à remplir le formulaire mis à leur disposition et à le retourner, daté et signé accompagné d'un chèque à l'ordre de LIMOGES ENCHERES et MAITRE CONSTANTY selon les cas et des pièces justificatives demandées (pièce d'identité).

LIMOGES ENCHERES et MAITRE CONSTANTY n'acceptent les ordres d'achat et enchères téléphoniques que s'ils sont entourés de toutes les garanties bancaires, accompagnées d'une demande écrite et pour les objets d'une certaine valeur d'un chèque de banque ou **dépôt de caution.**

1.5. ENCHERES EN DIRECT et ORDRES D'ACHAT SECRET via les services LIVE et CHRONO / ONLINE

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur les plateformes mises à votre disposition :

- www.interencheres-live.com
- www.drouot.com

et suivre les indications. Il vous sera demandé d'effectuer une empreinte de carte bancaire (vos coordonnées de carte bancaire ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que interencheres.com / drouot.com communiquent à LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire.

LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Pour certaines ventes, LIMOGES ENCHERES via les plateformes se réserve le droit de fixer une caution dont le montant dans les conditions spécifiques à la vente.

LIMOGES ENCHERES et MAITRE CONSTANTY n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres / enchères automatiques via interencheres.com ou drouot.com.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

1.6. PLATEFORME INTERENCHERES

 ENCHÉRISSEZ EN LIVE SUR INTERENCHERES WWW.INTERENCHERES.COM/87002		MONTANT DES FRAIS LIVE ou CHRONO en sus des enchères - Lots volontaires : 3 % HT (soit 3,60 % TTC). - Lots Judiciaires : 1 % HT (soit 1,20 % TTC). - Ou 40 € HT par véhicule (soit 48 € TTC). Gratuité pour les ventes caritatives.	
L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :			
Jusqu'à 19€ : 5€	De 20 à 199€ : 10€	De 200 à 499€ : 20€	De 500 à 999€ : 50€
De 1.000 à 4.999€ : 100€	De 5.000 à 9.999€ : 200€	De 10.000 à 19.999€ : 500€	De 20.000 à 49.999€ : 1000€
De 50.000 à 99.999€ : 2.000€	100.000€ et plus : 5.000€		

1.7. PLATEFORME DROUOT

	DROUOT live - MONTANT DES FRAIS en sus des enchères Les frais Live 1,5 % HT (soit 1,80 % TTC).
	DROUOT ON LINE - MONTANT DES FRAIS en sus des enchères - 3 % HT (soit 3,60 % TTC).

1.8. ENCHERES SIMULTANEEES

32 rue Gustave Nadaud - 87000 Limoges
Tél. +33 5 55 77 60 00
svv 2007-644 - RCS Limoges 501 641 948 - sarl au capital de 10.000 €

contact@limogesencheres.fr
www.limogesencheres.fr



ENCHÉRISSEZ EN **LIVE** SUR
INTERENCHERES
WWW.INTERENCHERES.COM/87002

Mise à jour le 24/01/2025

En cas d'enchères simultanées ou finales, d'un montant égal en salle et/ou sur les différentes plateformes LIVE, c'est le commissaire-priseur en charge de la police de la vente qui statue sur l'enchérisseur effectif.

De manière générale, la règle est « priorité à la salle ». Sur les plateformes internet, la règle est la chronologie d'enregistrement des ordres secrets.

1.9. CONDUITE DE LA VENTE

En cas de vente cataloguée ou listée, l'ordre du catalogue/liste sera suivi.

Le commissaire-priseur a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de

séparer un ou plusieurs lots au mieux des intérêts des vendeurs et des acheteurs et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot.

1.10. ADJUDICATAIRE, RISQUES, TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le fait de porter une enchère implique l'acceptation des conditions de vente et notamment un règlement comptant et immédiat. Les acheteurs devront donc s'acquitter de leur bordereau à la fin de la vente.

Sous réserve de décision du commissaire-priseur, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau et le prononcé du mot « adjudgé » matérialiseront l'acceptation de la

dernière enchère et la formation du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur.

Les lots adjudgés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

PAIEMENT

1.11. FRAIS ET TAXES DUS PAR L'ADJUDICATAIRE

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, par lot et sans dégressivité et sauf mention contraire, les frais suivants :

FRAIS DE VENTE	
LIMOGES ENCHERES	- 24 % TTC (20% + TVA) en vente volontaire sauf mention contraire expressément communiquée Sauf mention expresse, les adjudications sont faites TVA comprise.
Maître Nicolas CONSTANTY	- 14,28 % TTC (11,90 % HT) en vente judiciaire. - 15 % TTC en vente du Crédit Municipal. Sauf mention expresse, les adjudications sont faites TVA comprise.
FRAIS EN SUS POUR LES PRESTATIONS LIVE	
 ENCHÉRISSEZ EN LIVE SUR INTERENCHERES WWW.INTERENCHERES.COM/87002	INTERENCHERES LIVE ou CHRONO en sus des enchères - Lots volontaires : 3 % HT (soit 3,60 % TTC). - Lots Judiciaires : 1 % HT (soit 1,20 % TTC). - Ou 40 € HT par véhicule (soit 48 € TTC). Gratuité pour les ventes caritatives.
	DROUOT live - MONTANT DES FRAIS en sus des enchères Les frais Live 1,5 % HT (soit 1,80 % TTC)
	DROUOT ON LINE - MONTANT DES FRAIS en sus des enchères - 3 % HT (soit 3,60 % TTC)

1.12. PAIEMENT

Lors de l'enregistrement, l'acheteur devra communiquer à LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY, son nom, son adresse permanente, un numéro de téléphone et mail et, à la demande de LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY, les coordonnées de la banque par l'intermédiaire de laquelle le règlement sera effectué.

La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais et taxes.

Le paiement par les adjudicataires sur ordre fixe ou par enchère téléphonique se fera sous un délai maximum de 15 jours. Si au bout d'un mois, le paiement intégral n'a pas été

effectué, LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY peut décider en accord avec son vendeur d'annuler la vente. Dans ce cas, l'acheteur défaillant se verra contraint à régler l'intégralité des honoraires (acheteur et vendeur) du commissaire-priseur, soit 40% TTC de la valeur d'adjudication, et en cas de non-paiement de cette somme, une procédure judiciaire sera engagée dont les dépens seront à la charge de l'acheteur défaillant.

Dans le cadre des ventes LIVE / CHRONO / ONLINE, si vous êtes adjudicataire, via une enchère portée en directe ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10.000 €uros.

1.13. MODES DE PAIEMENT

- Virement bancaire :

Références bancaires LIMOGES ENCHERES : - SG LIMOGES TURGOT BIS - Intitule du compte : LIMOGES ENCHERES TIERS - IBAN FR76 3000 3035 1200 0201 0266 061	Références bancaires MAITRE CONSTANTY : - SG LIMOGES TURGOT BIS - Intitule du compte : MAITRE CONSTANTY TIERS - IBAN FR76 3000 3035 1200 0201 0373 440
Espèces : Jusqu'à 1.000€ frais et taxes compris pour les ressortissants français particuliers, jusqu'à 15.000€ frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.	Carte bancaire ○ à distance : jusqu'à 750€ ○ sur place Lien de paiement sécurisé envoyé par mail depuis : do_not_reply@sogecommerce.societegenerale.eu. Merci de vérifier vos spams
Chèque : Nous sommes au regret de vous signaler que nous ne prenons plus les chèques.	

1.14. T.V.A.

L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation.

L'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

L'acheteur professionnel français exonéré de TVA sera détaxé sur présentation de son justificatif de franchise de TVA délivré par le services des impôts et l'attestation pour chaque achat fournie par le client professionnel.

1.15. Assurance

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. LIMOGES ENCHERES et MAITRE CONSTANTY déclinent toute responsabilité quant aux dommages que

l'objet pourrait encourir en cas de défaillance de l'acquéreur à ce titre.

1.16. Retrait des achats

1.16.1. L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet, ou jusqu'à ce que l'acheteur ait pu satisfaire à toutes autres obligations que LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY pourraient, à leur discrétion, exiger, et notamment afin d'écarter tout doute, réaliser toute vérification jugée appropriée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY se réservent le droit d'annuler la vente et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable.

1.16.2. L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans le mois qui suit la vente, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls, sauf accord spécifique contraire entre LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY et l'acheteur.

1.16.3. Par ailleurs, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage. Ces frais sont de 30€ HT par mois, tout mois commencé étant dû.

1.16.4. L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.

1.16.5. Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations en vigueur concernant la sécurité et l'hygiène du travail et plus particulièrement pour des travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure (Décret du 20/02/1992, loi du 31/12/1993, décret 26/12/1994).

1.16.6. L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable

1.16.7. Si l'enlèvement de l'objet nécessite la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais qu'avec l'autorisation du propriétaire dudit bien. Un dépôt de garantie pourra être exigé.

1.16.8. Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé ne sont pas vendus avec l'objet, de plus ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes... reliés à l'objet. L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

1.17. Emballages, manutentions et transport

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui pourraient être à leur

charge. Le magasinage n'engage la responsabilité de LIMOGES ENCHERES et /ou MAITRE CONSTANTY à aucun titre que ce soit.

1.17.1. EMBALLAGE

LIMOGES ENCHERES et MAITRE CONSTANTY n'étant ni une société d'emballage ni de transport, elles peuvent néanmoins, sur demande expresse de l'acheteur, réaliser des colis et les expédier selon les tarifs postaux en vigueur,

ceci uniquement pour des objets de faible valeur et de solidité suffisante, des frais d'emballage étant à la charge de l'acquéreur. Il convient de prendre contact avec le secrétariat pour toute question.

1.17.2. EXPEDITION

Nous tenons à disposition une liste de transporteurs et solutions d'expédition externe à LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY. Cette liste est également disponible sur les plateformes internet.

1.18. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables. En outre, LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY se réservent, à leur discrétion, de :

1. Entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;
2. Remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;
3. Procéder à la compensation des sommes que LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY pourraient devoir

au vendeur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

4. Rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères.
5. **LIMOGES ENCHERES est abonné au service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. Aussi, LIMOGES ENCHERES pourra conditionner l'accès à ses services à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser l'accès à certains services pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.**
6. Exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;
7. Entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;
8. Dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par

rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite de défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 3.1.

9. LIMOGES ENCHERES / MAITRE CONSTANTY effectuent un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe III ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY seront

subrogées dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

L'adjudicataire défaillant reste redevable des frais de gestion et de stockage pour un montant au moins égal à celui du paiement partiel s'il a eu lieu. LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY se réservent le droit d'interdire l'accès à ses services à tout acheteur jugé indélicat.

1.19. Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les quinze jours calendaires suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY auront la faculté de faire transférer, aux frais

de l'acheteur, les biens vendus, dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne.

Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral du prix, frais de vente, frais de transport, manipulation, entrepôt.

1.20. VENTE DE BIJOUX

Les bijoux et montres sont vendus en l'état.

LIMOGES ENCHERES et / ou MAITRE CONSTANTY ne garantissent en aucun cas le fonctionnement pérenne des fermoirs, mécanismes...

Joallerie – bijouterie :

Les expertises effectuées par nos experts le sont en application de la nomenclature établie pour les diamants, perles et pierres, par la Confédération Internationale de la Bijouterie – Joallerie – Orfèvrerie, des diamants, perles et pierres (C.I.B.J.O). (Décret n°2002-65 du 14 Janvier 2002) Cette confédération reconnaît deux catégories de pierres, une pour les pierres gemmes, une pour les matières organiques modifiées.

1. L'utilisation de fluides incolores et le chauffage sont reconnus comme des pratiques traditionnelles lapidaires en complément de la taille et du polissage de certaines

pierres de couleur ainsi que le blanchiment des perles. Les gemmes ont pu faire l'objet de ces pratiques générales d'embellissement.

Ces pierres sont décrites de la même manière que celles qui n'auraient pas été modifiées.

2. Les pierres modifiées par d'autres procédés, sont désignées par le nom de la pierre, suivi de la mention « traité » ou par l'indication du traitement subi.

Les pierres non accompagnées de certificats ou attestations de Laboratoires ont été estimées en tenant compte des modifications éventuelles du paragraphe 1.

Les poids des pierres indiqués dans l'expertise et précédés des mentions « environ », « approximatif » ne sont pas garantis, car rappelons aux acheteurs potentiels que les lots sont vendus en état.

1.21. VENTE D'ARMES : CONDITIONS SPECIALES

L'achat d'armes dites historiques (ancienne catégorie D) est libre et ouvert à tous.

Pour les armes de catégorie C, l'acheteur doit être détenteur d'un compte SIA. Il pourra lui être demandé en fonction de présenter un permis de chasser et sa

validation, une licence de tir ou de ball-trap en cours de validité.

Les armes sont vendues en l'état sans garantie de fonctionnement.